

DOMAINE AF GROS  
1 PLACE DE L'EUROPE  
21630 POMMARD

Paris, le 23/03/2022

Contrat : Plan d'Épargne Retraite en points

Code Client : 000210734

## ÊTES-VOUS EN CONFORMITÉ ? ACCORD NATIONAL POUR LA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS NON-CADRES

Madame, Monsieur,

**Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, tous vos salariés non-cadres ayant une ancienneté continue d'au moins 12 mois doivent bénéficier d'un Plan d'Épargne Retraite (PER) en points.**

**Cette obligation est issue d'un accord national signé par vos partenaires sociaux fin 2020.**

Ce plan d'Épargne Retraite permettra à tous les salariés non-cadres de votre secteur de disposer **d'un complément de revenus à la retraite** et doit être financé par une **cotisation fixée à 1 %** de la rémunération brute, répartie à part égale entre vous et vos salariés.

**Le Plan d'Épargne Retraite d'AGRICA PRÉVOYANCE : une réponse simple et adaptée**

**Notre Plan d'Épargne Retraite en points**, qui équipe déjà les cadres de votre secteur depuis de nombreuses années, vous permet de **vous mettre en conformité avec cette nouvelle obligation conventionnelle.**

### Comment adhérer ?

Pour ce faire, rien de plus simple (au choix) :

**Complétez et retournez le bulletin d'adhésion joint avec les pièces justificatives** dans l'enveloppe T fournie dans ce courrier (cf. verso)

ou

**Adhérez en ligne en quelques clics** en remplissant notre formulaire accessible depuis notre site [groupagricar.com](http://groupagricar.com) ou en scannant le QR code suivant :



### Une question ?

Contactez votre comptable ou nos conseillers du lundi au vendredi de 9h à 17h au :

**0 805 020 220**

Service à appel  
gratuits

En vous remerciant pour la confiance que vous nous témoignez, recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

**Éric GÉRARD**  
Directeur Général Adjoint

**Si vous avez procédé à votre adhésion récemment, ne tenez pas compte de ce message.**

1 – Prenez connaissance de la documentation contractuelle disponible sur le site [masanteprev-agricole.org](http://masanteprev-agricole.org)

2 – Complétez et signez le bulletin d'adhésion joint

- 1 Complétez les informations de votre entreprise,
- 2 Cochez la case « entreprises et exploitations agricoles et des CUMA » ou « ETARF » et confirmez que vos salariés non-cadres ne sont pas déjà couverts au titre d'un Plan d'Épargne Retraite en points,
- 3 Indiquez ici, si vous souhaitez souscrire au-delà du socle conventionnel (1% TA, TB, TC),
- 4 Indiquez le cas échéant vos établissements de rattachement,
- 5 Cochez la date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ou indiquez une date d'effet ultérieure
- 6 Validez le bulletin en y apposant votre signature, le cachet de l'entreprise, la mention « lu et approuvé », la date et le lieu de signature,
- 7 Renvoyez le bulletin original à l'adresse indiquée (gardez une copie de ce document).

3 – Ajoutez les pièces justificatives



Extrait KBIS

Photocopie de la carte nationale d'identité du représentant de l'entreprise

Mandat SEPA + RIB mentionnant l'IBAN

4 – Envoyez le tout à AGRICA PRÉVOYANCE à l'aide de l'enveloppe T à votre disposition



- Bulletin d'adhésion complété et signé
- Extrait KBIS
- Photocopie de la carte nationale d'identité du représentant de l'entreprise
- Mandat SEPA
- RIB mentionnant l'IBAN